

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE 17 OCTOBRE 2019

## Présent.e.s (par ordre alphabétique) :

Danielle AUBRY, Tiffany AUDOUX, Annie BOUTAULT, Alexandre COCHARD, Evelyne DANOS, Séverine FROMIAU, Claude GIRARD, Marie HAMELIN, Valérie LASNIER, Sabrina LEFEBVRE, Michel MARTIN, Nathalie MOREAU, Fabrice NORMAND, Marie-Christine PEJOT, Isabelle PROUST, Suzie RAGOT, Annie SIMON, Marie-Paule VILAR, Angèle YU

## Excusé.e.s (par ordre alphabétique) :

Frédéric BUSSIERES (procuration à Fabrice NORMAND), Catherine DOUTEAU (procuration à Tiffany AUDOUX), Stéphanie GOUBIN (procuration à Valérie LASNIER), Christelle GUESTAULT (procuration à Isabelle PROUST), Christelle GRANGE (procuration à Annie SIMON), Stéphanie LEPAIRE (procuration à Suzie RAGOT), Mireille MOTTEAU (procuration à Evelyne DANOS), Annette OPITZ (procuration à Danielle AUBRY)

## Ordre du jour :

- Présentation et adoption du bilan moral 2018-2019
- Point financier succinct
- Election du nouveau Conseil d'Administration

## I / Présentation et adoption du bilan moral 2018-2019

L'année dernière, l'APERSU comptait **145 adhérent.e.s** (2018-2019)

A la date de l'AG, nous avons déjà 111 adhérent.e.s dont 36 nouvelles adhésions. On peut donc noter une évolution du nombre d'adhésions.

A la suite de divers rendez-vous avec Monsieur Gabette, il a été demandé à l'APERSU de faire quelques **efforts sur des points particuliers** : salles de sport, prix pour les adhérent.e.s et les enfants d'adhérent.e.s. L'APERSU a alors fait de nouvelles propositions tarifaires et propose aux adhérent.e.s une offre sur les abonnements piscines et salle de sport.

En contrepartie, une nouvelle convention a été signée entre l'APERSU et l'université. Celle-ci stipule que l'université versera une **subvention de 15 000 €** par an et mettra à disposition une **secrétaire à 50%** ainsi que le local.

L'année dernière, il a été fait le choix par le bureau de **privilégier les partenaires locaux pour les commandes groupées** (chocolat et vins). Cette année, l'APERSU renouvelle ce choix.

Pour Noël, 2 propositions de chocolatiers sont donc faites : Monbana et Réauté.

Une discussion s'engage sur ce changement de fournisseur et sur la raison de l'arrêt de Jeff de Bruges. Il s'avère que les commandes groupées représentent un travail important pour les bénévoles. Nous ne pouvons pas faire + de 2 propositions sinon les commandes ne pourront être traitées à temps et plus nous multiplions l'offre plus nous risquons d'avoir de petites commandes donc des frais de port.

Il est alors stipulé que certain.e.s collègue.s **pouvaient s'occuper** de traiter avec les fournisseurs d'avant, (**sans passer par l'APERSU ?**). Mais, comme mentionné par les membres du CA, ces collègues ont aussi une charge de travail et ne peuvent pas répondre présent.e.s tout le temps.

Il est rappelé que les décisions sont prises par le CA qui se réunit une fois par mois et que rien n'empêche les participant.e.s à cette AG de postuler au CA pour qu'ils puissent participer également aux décisions.

Il est également abordé la **question du délai entre les demandes et les retours de l'APERSU**. Les membres du CA rappelle que la demande de billetterie classique est simple à gérer car nous avons du stock. Pour ce qui est des billets de spectacle, concerts, etc, cela est plus difficile car nous devons rechercher le meilleur tarif, puis faire un retour au collègue demandeur. De nombreux échanges de mails ont donc lieu pour le placement, etc...

De plus, la secrétaire mise à disposition par l'université a dû être formée et cela a pris du temps. En effet, les membres du CA de l'APERSU sont tous bénévoles et gèrent cette association sur leur temps personnel. Il en est de même pour la formation de la secrétaire. Les membres ont fait au mieux pour qu'elle puisse répondre aux différentes demandes. Il est à noter qu'elle est de mieux en mieux formée et assure maintenant les différentes demandes. Cependant, il ne faut pas oublier qu'elle est à 50% seulement.

A la suite de demande de divers collègues, nous avons également fait une **proposition de voyage** à Rome. Les inscriptions seront closes au 18 octobre. A la date de l'AG, seules 2 personnes ont manifesté leur désir de participer. Pour rappel, il faut au minimum 20 personnes pour que ce voyage puisse se faire.

Le CA va proposer dans les semaines à venir une **soirée animation** afin de réunir l'ensemble des collègues qui le souhaitent. Le but est de se retrouver de manière informelle et créer de la cohésion hors du cadre du travail.

Il est aussi stipulé, lors de cette AG, la nécessité pour l'équipe de **Noël** de répondre aux différents sollicitations et nous faire parvenir dès réception les différents documents et demandes de financement. En effet, cette année, l'APERSU a dû faire le chèque de la fête de Noël en une fois (les années précédentes, un acompte avait été demandé ce qui permettait à l'université de rembourser ce paiement afin que l'APERSU puisse régler le solde facilement. Pour rappel, l'APERSU n'a aucun rôle dans la Fête de Noël, l'APERSU n'agissant que pour la partie financière en lieu et place de l'Université. L'université rembourse intégralement les frais inhérents à la Fête de Noël et les cadeaux. Il faudra se caler pour savoir qui fait quoi sur la demande d'acompte (première année de gestion financière complète de la nouvelle équipe pour l'arbre de Noël)

Aucun autre point n'étant soulevé, le bilan moral est alors soumis au vote et est **adopté à l'unanimité**.

## II / Point financier succinct

Fabrice NORMAND, trésorier adjoint, explique que l'expert-comptable qui s'occupait de la gestion des bilans financiers ne peut plus s'occuper de cette gestion.

Le bureau est alors à la recherche d'un nouvel expert-comptable.

**La présentation du bilan comptable sera alors effectué lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu dans les mois à venir.

Fabrice NORMAND donne quelques chiffres pour que chacun puisse avoir une idée du budget de l'APERSU :

Recettes : 54 030 €

- 2 900 € (145 adhérents)
- 36 000 € (fête de Noël et cadeaux)

- 15 000 € (subvention de l'université)
- 130 € environ (produits financiers)

Dépenses :

- 36 000 € (fête de Noël et cadeaux)
- 3 701.84 € de frais généraux :
  - o fournitures de bureau : 245.79 €
  - o expert comptable : 1 032 €
  - o clé local : 52.20 €
  - o coffre fort : 39.90 €
  - o frais de réception : 85.84 €
  - o adhésion proweb : 1 788 €
  - o assurance : 306.91 €
  - o frais bancaire : 151.20 €

L'expert-comptable devra calculer la participation aux adhérent.e.s et nous avons encore le stock à comptabiliser au 31 aout 2019.

Petit rappel comptable : l'APERSU vote son budget en année universitaire et la subvention de l'université est versée par année civile.

### III / Election du nouveau Conseil d'Administration

Au début de l'AG, l'APERSU n'avait pas les 11 candidatures minimums requises pour élire un nouveau CA.

Il est donc rappelé en début de séance de l'importance d'avoir au minimum 11 administrateurs. Sans cela, l'APERSU ne pourra continuer ses activités (vente de billets à prix réduits, interlocuteur pour la Fête e Noël, proposition de séjour et de commandes groupées, ...) et devra donc être dissoute. Il est également rappelé qu'être membre du CA n'engage à rien si ce n'est une réunion par mois et participer à la prise de décisions concernant différents points (par exemple, le fournisseur de chocolats, etc) lors de ces réunions mensuelles.

A l'issue des 2 premiers points abordés et de ce rappel concernant la dissolution probable de l'association, de nouvelles candidatures au CA sont proposées.

**13 candidat.e.s se portent donc volontaires pour être membres du CA.**

Sont candidat.e.s au CA (par ordre alphabétique) :

Danielle AUBRY, Tiffany AUDOUX, Alexandre COCHARD, Evelyne DANOS, Catherine DOUTEAU, Claude GIRARD, Valérie LASNIER, Sabrina LEFEBVRE, Michel MARTIN, Mireille MOTTEAU, Fabrice NORMAND, Suzie RAGOT, Angèle YU

Personne ne s'oppose à l'une de ces candidatures. Aussi, **le CA est élu à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Un verre de l'amitié est offert par l'APERSU.